

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'asbl FVWB du Mercredi 24 juillet 2019 à BEEZ

Présents :

Président : Olivier Dulon

Administrateurs : D. Van Daele , D. Reterre, F. Fossepre, P. Schmets, F.Vandenbemden, A.M Habets

Responsables cellules : Loppe M, Didembourg C

Invités permanents : Achten P, Van Bever D, Didembourg M, Gruselin R

Excusés : Davaux E, Van Der Vorst P, Valentin B.

1. Cellule Arbitrage

C. Didembourg informe qu'au niveau des arbitres FVWB, tout est en place pour débiter la nouvelle saison. La réunion annuelle des arbitres aura lieu le 2 septembre à Jambes.

Au niveau de Volley Spike, les arbitres FVWB doivent participer aux séances de formation dans leurs entités.

C. Didembourg se dit mécontent des décisions prises par certaines personnes tant au niveau VB que FVWB, décisions qui prennent la Commission et les arbitres en otage : exemple récent le changement et l'achat des polos pour l'arbitrage. Il s'étonne de la position prise par le président dans ce dossier. Ce dernier s'explique et argumente sa décision en mettant en avant le fait que cette dépense conséquente n'a pas été décidée par le C.A. de Volley Belgium . D. Van Daelen évoque aussi les contacts et l'accord final conclu avec son homologue trésorier afin de débloquent ce dossier.

Même remarque pour le courrier reçu par le président lui demandant de donner son accord pour la présentation d'un candidat aux cours d'arbitrages internationaux. Le président explique qu'il a été le seul à recevoir cette demande et estime que c'est le C.A. complet de V.B qui doit se prononcer sur ce choix, d'où sa réponse d'attendre la prochaine réunion. Il considère aussi qu'en cas d'urgence, le vote électronique est d'application à V.B.

C. Didembourg interpelle aussi le C.A. pour connaître l'état d'avancement dans les contacts entre V.B. et la FVWB concernant les contrats et l'encodage des frais d'arbitrage de nos arbitres FVWB ayant arbitré pour VB. Ce point a été abordé lors du dernier C.A. et la réponse fut que rien n'était finalisé avec l'administration. Le point sera remis sur la table lors de la prochaine réunion.

Problématique de l'arbitrage du match réserve en N2 Messieurs et Dames.

Après une longue discussion et lecture du règlement complémentaire pour la saison 2019-2020, il est décidé qu'aucun match « réserve » en N2 Messieurs et Dames ne sera arbitré par un officiel.

Utilisation de Volley Spike.

Suite aux différents tests réalisés, il s'avère que le programme pour le match 1ère est actuellement fiable.

A noter qu'il faudra ajouter dans la case « commentaire » les renseignements concernant le coach (Nom- Prénom- Catégorie) ainsi que le manquement si non présentation à l'arbitre du document d'homologation.

Concernant les frais d'arbitrage, le document informatisé est prêt et fonctionnel.

Frais arbitrage Beach au niveau national.

A ce jour, aucun paiement n'a été fait par V.B., point à soulever lors de la prochaine réunion.

2. Cellule Compétition

M. LOPPE fait remarquer qu'on ne retrouve plus dans le ROI, la notion de 1^{er} et 2^{ème} tours. Cela pose problème lors de certaines demandes de changement. A remettre dans la prochaine version.

Beach Volley Jeunes : inscription de 5 équipes. A revoir pour essayer d'attirer plus de participants.

Homologation des salles : plusieurs problèmes rencontrés surtout au Luxembourg. Attendre la fin des visites pour faire un état des lieux.

Forfaits enregistrés à ce jour.

L'équipe de SKILL TOURNAI (Promotion Dames) a déclaré forfait, l'amende sera appliquée.

Dans le cas du forfait du VC LESSINES-FLOBECQ , vu que cette équipe ne s'était pas inscrite en N2, l'amende ne sera pas appliquée.

Interprovinces.

M. LOPPE a fait des simulations pour la programmation des matchs. Vu la possibilité d'avoir 7 entités représentées, le planning sera fait après les inscriptions. Les rencontres se joueront en 2 sets mais cela pourrait être modifié au prorata du nombre d'équipes présentes. L'endroit proposé par les entités devra disposer de 3 terrains.

Finales francophones des Jeunes.

Ce championnat se fera sur une journée. Après divers discussions sur les possibilités d'organisation et étant donné que la prochaine organisation doit se faire en province du Luxembourg, M. LOPPE va prendre contact avec le président afin d'analyser la faisabilité et reviendra vers le C.A. avec un projet complet.

3. Demandes de D. Van Bever

Finales nationales.

D. Van Bever demande pour recevoir le cahier des charges pour les prochaines finales qui doivent avoir lieu dans le Hainaut. M. LOPPE se charge de lui transmettre.

Règlement juridique.

D. Van Bever interpelle pour savoir qui paie les membres du parquet. Gratuit comme à V.B.

Il explique les raisons pour lesquelles son entité n'a pas validé le projet présenté à l'A.G.

- problème avec le nombre de chambres (7) alors qu'il n'y a que 5 entités qui organisent un championnat.
- Maintien de l'autonomie juridique en ayant une commission au 1^{er} niveau.

Demande de précisions concernant **la désignation des Présidents et membres des commissions judiciaires** d'appel et de réclamation faite par D. Van Bever.

Discussion et échange de vue à ce sujet. Rappel des procédures faites auparavant et du rôle attribué au Conseil stratégique dans ce domaine. Une majorité se prononce pour faire un appel à candidats pour ces postes. Le C.A. prendra une décision dans la seconde partie de la réunion.

Il intervient aussi pour avoir des précisions pour **l'homologation des ballons**. C'est le C.A. qui décide pour cette homologation et pour la prochaine saison, le choix a déjà été fait (voir règlement complémentaire). Concernant le tournoi de Frasnès, il voudrait avoir des précisions sur la collaboration avec la Fédération. Vu que c'est un tournoi international, il y a une intervention de la Fédération dans les frais d'arbitrage et pour l'organisation d'un clinique. Le trésorier va prendre contact avec les responsables pour finaliser les accords.

4. Assemblée Générale Extraordinaire

Echanges d'avis et commentaires suite aux différents mails échangés afin de trouver une solution pour éviter de convoquer les représentants des entités pour une nouvelle AG avec un seul point à l'ordre du jour. Pour certains, le C.A. aurait dû prévoir un plan alternatif afin d'éviter ce désagrément. Décision sera prise à ce sujet dans la seconde partie de la réunion.

5. Assises du volley francophone le 7 septembre 2019.

Projet initié par le président lors de sa désignation et soutenu par les responsables de l'Adeps.

Le but est de permettre aux clubs de s'exprimer sur le fonctionnement de la Fédération et d'initier des nouveaux projets et axes de travail pour la période 2020-2024.

Programme diffusé dans tous les clubs de la FVWB.

6. Divers

R. Gruselin revient sur la demande faite par son entité concernant la prise en charge d'une assurance complémentaire pour couvrir des jeunes qui participeraient à quelques entraînements « à l'essai » avant de s'affilier définitivement comme cela se faisait dans le passé. Le trésorier confirme qu'en cas de souscription, le montant serait imputé aux clubs. Cela ne semble pas intéresser la majorité vu le coût de cette assurance.

Mathieu Didembourg soulève le cas du coach titulaire d'une carte B qui ne pourra pas coacher au niveau N1 ou Ligue B suite au règlement appliqué à V.B.

Effectivement le règlement de V.B. est supérieur mais une décision a été prise à ce sujet lors du C.A. du 11/7/2019. Une dérogation pour obtenir une carte A peut être demandée (Art 316.5 du ROI)

Les invités permanents et les responsables de cellules quittent la réunion qui se poursuit avec les administrateurs

Approbation du PV du CA du 11/7/2019.

Décision pour l'organisation de l'AGE et procédure pour les Commissions Judiciaires

L'organisation de l'AGE prévue initialement est revue pour réduire au maximum les désagréments. Pour appliquer le vote électronique (non prévu à notre ROI) il fallait une unanimité d'avis favorables mais ce n'est pas le cas.

Le CA décide de procéder de la façon suivante :

Faire un appel à candidats pour les présidents des commissions judiciaires via notre site.

Candidature à rentrer pour le 15 août 2019, chaque candidat devant présenter ses membres (art 131 du ROI).

Le bulletin de vote reprenant les candidats ayant postulé sera envoyé à chaque représentant ainsi qu'une procuration.

Dépôt du bulletin le Dimanche 1^{er} septembre 2019 entre 10 et 11 h au siège de la Fédération.

Dépouillement des votes à 11.

Les personnes intéressées pour le dépouillement doivent se manifester par mail auprès de la secrétaire.

Rappel : un représentant peut voter pour une autre personne via procuration

Fixation de l'indemnité kilométrique pour les frais d'arbitrage.

Le montant de l'indemnité applicable à partir du 1^{er} juillet 2019 est de 0,36 € / km.

Situation budgétaire au 30 juin 2019.

Le trésorier commente la situation et répond aux questions des administrateurs.

Fin de la réunion : 23 h

A.M. HABETS
Secrétaire FVWB